

Cadre réservé à l'administration	SERVICE PILOTE :	
Date de réception en MAIRIE :	Copies transmises à :	
Avis de l'Elu référent :	<input type="checkbox"/> Service Police Municipale	<input type="checkbox"/> Service Fêtes et Cérémonies
	<input type="checkbox"/> Service Sport	<input type="checkbox"/> Service Techniques :
	<input type="checkbox"/> Service Animation	<input type="checkbox"/> Service Voirie :

Demande à transmettre 2 mois avant la date prévue de la manifestation sur le Domaine Public.

Elle doit être complétée et renvoyer à la Direction des Régies et Animations Commerciales – Mairie de Narbonne - CS 80823 – 11785 NARBONNE Cedex, ou à regies@mairie-narbonne.fr

Cette demande ne vaut pas autorisation. Toute demande incomplète sera retournée à l'organisateur. L'autorisation n'est accordée que pour une date et à durée déterminée. La municipalité examinera la demande sur la base de critères objectifs tels que préexistence d'autres manifestations, incidence sur la sécurité et l'ordre public.

Les animations sont autorisées entre le 1^{er} avril et le 31 octobre jusqu'à 23h30 à Narbonne et 00h00 à Narbonne plage selon les arrêtés en vigueur à raison d'une animation par semaine et par établissement.

1- PRESENTATION DE L'ANIMATION MUSICALE

Intitulé de la manifestation : (ex : concert, DJ, défilé, afterwork)

.....
.....

Descriptif de la manifestation : (déroulement, animations envisagées, lieu concerné (plan détaillé à fournir indiquant le positionnement du groupe, DJ ou autre sur votre terrasse ou votre extension)

.....
.....
.....
.....

Date et horaires de la manifestation :

Début le/...../20.... àh..... Fin le/...../20.... àh.....

En cas de dates hebdomadaires (1 animation/ semaine)

Jour et horaires de la manifestation:

Jour: les..... de.....heures.....à.....heures.....

2- ORGANISATEUR

Nom de l'établissement :

Représenté par :

Nom.....Prénom :.....Qualité :.....

Adresse :

CP :.....Ville :..... (Obligatoire) :.....

(Obligatoire) :..... :.....

Pôle Événementiel
Direction des Régies et Animations Commerciales – Port Fluvial

Siret/Siren :

Effectif maximal du public attendu au plus fort de la manifestation :

Y aurait-il des intervenants extérieurs ? Oui Non

Si oui, indiquez le nombre et type d'intervenant (DJ, traiteur, groupe, etc....) :

.....

La sécurité des biens et des personnes est-elle bien assurée ? : Oui Non

Par des bénévoles : nombre :

Par une société de sécurité/gardiennage privée :

Lors de vos animations musicales vous serez responsables de votre clientèle par conséquent afin de ne pas la mettre en danger, aucun attroupement ne sera autorisé sur la voie circulaire.

Merci de bien vouloir remplir la Fiche de Sécurité que vous trouverez en pièces annexées à ce dossier et de réaliser un plan détaillé de l'implantation de votre animation (cf. 1) et nous préciser sur celle-ci si vous ferez appel à une société de sécurité privée.

3- AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Souhaitez-vous faire une demande d'autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons ? Oui Non

Si oui l'organisateur devra compléter la demande d'autorisation ci-jointe que vous trouverez en pièces annexées à ce dossier. (Annexe 2)

Je sollicite par la présente l'organisation de la manifestation précitée et /ou l'occupation du domaine public, et reconnais avoir pris connaissance des demandes et formalités administratives à faire conjointement et à charge de l'organisateur. Je prends connaissance également qu'en cas de report, annulation, ou de toute modification de la présente demande, je dois en informer au plus tôt la Direction des Régies et Animations Commerciales.

Fait à

Le

Signature :

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par monsieur le maire de Narbonne - service des régies pour la délivrance d'autorisation d'occupation du domaine public. La base légale du traitement est le **contrat**. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **Services interne à la collectivité, CCI, Préfecture, DGFIP, Chambre Agriculture, Direction départementale des fraudes**. Les données sont conservées pendant toute la durée de l'autorisation. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement, retirer à tout moment votre consentement à leur traitement ou exercer votre droit à leur portabilité. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le **service chargé de l'exercice de ces droits** : m.veyrac@mairie-narbonne.fr ou au **04-68-90-30-20**. Ou notre délégué à la protection des données : DPO@mairie-narbonne.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*